

N°12
Octobre 2010

Édito du président

Révision du SAGE 2004: c'est bien engagé!

Depuis les années 2000, les données et constatations ont changé. La connaissance des faits s'est amplifiée, améliorée. La législation a sensiblement évolué:

- ✓ Directive Cadre Européenne (DCE) transcrit en droit français,
- ✓ Loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 31 décembre 2006,
- ✓ Grenelle de l'environnement et les deux lois qui ont suivi, la dernière adoptée en 2010,
- ✓ Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux publié le 15 novembre 2009.

Voilà qui pour l'essentiel éclaircit cette révision.

Les documents d'urbanisme, PLU notamment, vont devoir s'enrichir de la prise en compte des zones humides, du classement des haies, et des trames bleues et vertes.

La Commission Locale de l'Eau (CLE) s'active à parachever l'état des lieux avec la recherche de l'exhaustivité, avec le concours de maintenant trois animatrices, de ses trois commissions très investies, et du "produit" d'études choisies,

En cette fin d'année, les travaux en sont au recoupage des points sur lesquels le règlement du SAGE et le PAGD devront clairement et juridiquement se prononcer.

2011 sera l'année d'élaboration du projet.

2012 sera consacrée aux consultations, enquêtes et mises au point; SIG et site internet permettront au plus grand nombre de participer activement.

René REGNAULT,

Maire de Saint-Samson sur Rance
Sénateur honoraire - Président de la CLE

SOMMAIRE :

- Edito du Président
- La cellule d'animation s'agrandit
- DOSSIER : Pourquoi préserver les zones humides ?
- La révision du SAGE
- Calendrier 2010

Contact:

M. René Régnauld
Président de l'EPTB Rance-
Frémur-Baie de Beausais

7, rue Victor Schoelcher
22100 Dinan

Tel: 02-96-85-02-49

Mail: cle.rance@orange.fr

Site internet:

www.sagerancefremur.org

A noter : Le nouveau site internet sera en ligne mi-décembre

Ce bulletin est réalisé grâce au concours financier de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, du Conseil Régional de Bretagne et du Conseil Général des Côtes d'Armor.

Directeur de publication : M. René REGNAULT, Président de la CLE

Rédaction et conception : S. BOUGUETAIA, A. LEGEAY et L. LEGRAS

Impression : Imprimerie de la Rance

Pour mener à bien la révision du SAGE, La cellule d'animation s'agrandit...

Anne LEGEAY

Coordinatrice de la cellule d'animation

Elle assure la coordination du projet de SAGE et sa révision, ainsi que de la cellule d'animation. Elle anime également les volets agricoles et milieux aquatiques du SAGE.

Son rôle est de tenir à jour le système d'information géographique (SIG) qui centralise l'ensemble des données sur l'eau, et d'en réaliser une représentation cartographique. Elle s'occupe également de l'animation du volet littoral.

Laurette LEGRAS

Animatrice chargée du SIG et du volet littoral

Sarah BOUGUETAIA

Chargée de mission
« zones humides »

Elle traite les inventaires de zones humides effectués dans le périmètre du SAGE et est chargée d'identifier les milieux humides présentant des intérêts particuliers.

Elle est en charge de la partie administrative et comptable du syndicat mixte de portage du SAGE.

Cécile PANSART

Gestionnaire
Administrative et
comptable

Dossier :

Pourquoi préserver les zones humides?

Qu'est ce qu'une zone humide?



Prairie humide de Bobital

Une zone humide est "un terrain exploité ou non, habituellement inondé ou gorgé d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire. La végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes ayant des besoins élevés en eau pendant au moins une partie de l'année". Leur préservation et leur gestion durable sont définies comme étant d'intérêt général (art. L. 211-1 du code de l'environnement).

Quels types de zones humides existe-t-il? Quels usages leurs sont associés?



Zone humide rétro-littorale de Plouer-sur-Rance



Les zones humides: des milieux en constante régression

Les causes des destructions des zones humides sont multiples:

On estime que **plus des 2/3 des zones humides** situées dans le périmètre du SAGE Rance Frémur Baie de Beaussais ont **disparu**.

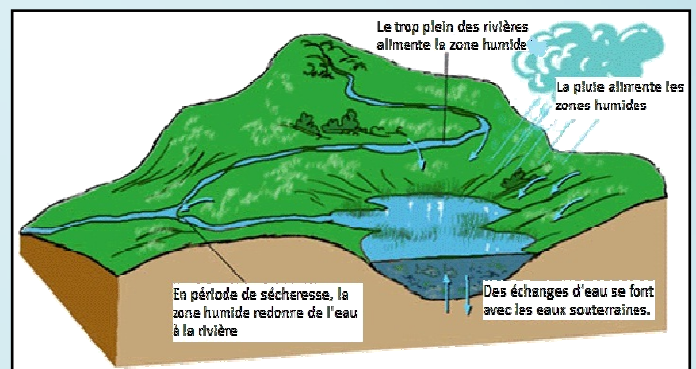
- Drainages,
- Comblements principalement dus à l'urbanisation
- Boisements par des peupliers qui assèchent les sols,
- Prélèvements importants d'eau qui abaissent le niveau des nappes phréatiques,
- Pollutions par les produits phytosanitaires.

Quels services rendent les zones humides à nos communes?

En bord de cours d'eau, les zones humides **atténuent les pics de crues** et **redistribuent progressivement l'eau aux rivières** pendant les périodes d'été où l'eau est au plus bas.

Les zones humides situées en tête de bassin versant et en périphérie des cours d'eau **retiennent les nitrates et les phosphates**. Cela permet de diminuer les concentrations de ces molécules dans les cours d'eau, **améliorant ainsi la qualité de l'eau** et **limitant la prolifération d'algues vertes** sur le littoral.

Les zones humides situées sur les aires d'alimentation des captages d'eau souterraine **rechargent les nappes phréatiques**.



Le Saviez-vous?

Les communes doivent participer à la sauvegarde des zones humides en les inventoriant et en les inscrivant dans leurs documents d'urbanisme (préconisation du SAGE Rance Frémur Baie de Beaussais 2004).

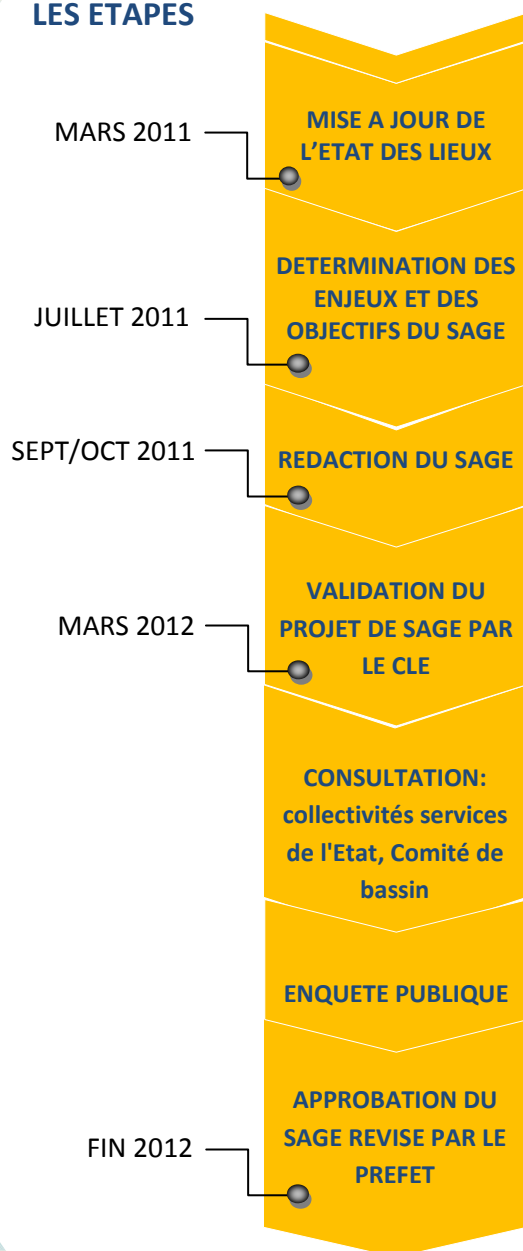
La CLE travaille actuellement sur la validation des inventaires communaux en vue de pouvoir localiser les zones humides présentant des intérêts environnementaux, comme le demande le SDAGE Loire-Bretagne 2010-2015. Cette classification permettra par la suite d'appliquer des plans de gestion adaptés afin de préserver les zones humides.

Comment réviser le SAGE Rance-Frémur-Baie de Beaussais?

Le SAGE Rance Frémur Baie de Beaussais a été approuvé en avril 2004. Aujourd'hui, il doit être révisé pour :

- Etre conforme à la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) de 2006
- Etre compatible avec le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne 2010-2015.

LES ETAPES



UN SAGE BASE SUR LA CONCERTATION

Le SAGE se construit à partir d'échanges entre les différents acteurs de l'eau. Elus, usagers et services de l'Etat sont réunis dans trois commissions thématiques :

- Commission agricole
- Commission milieux aquatiques
- Commission littorale

Le but de ces commissions est de recueillir des informations en rapport avec les enjeux du territoire ainsi que les avis de chacun afin de construire ensemble le SAGE révisé.

LES ETUDES MENEES

Deux études ont été lancées auprès de prestataires extérieurs afin d'apporter à la CLE une meilleure connaissance des phénomènes impactant les milieux aquatiques et leur bon état.

- La première a pour objectif d'évaluer les flux de nutriments afin de comprendre les développements de végétaux aquatiques observés dans le périmètre.
- La seconde consiste à identifier les volumes et la qualité de l'eau au niveau des captages d'eau souterraine.

Les résultats de ces deux études sont attendus pour la fin de l'année 2010.

Une étude va également être lancée sur les ouvrages faisant obstacle à la continuité écologique.

Des travaux sont parallèlement menés en interne par l'équipe d'animation du SAGE :

- Mise à jour de l'état des lieux du SAGE.
- Classement des zones humides en Zones Humides d'Intérêt Environnemental Particulier (ZHIEP) et en Zones Stratégiques pour la Gestion de l'Eau (ZSGE).

Calendrier 2010

21 janvier: Journée découverte du périmètre du SAGE
29 janvier: Bureau de la CLE/syndicat mixte/commission de gouvernance
5 février: Commission milieux aquatiques
8 février: Comité syndical
22 février: CLE plénière
25 février: Commission agricole
1^{er} mars: Commission littorale
4 mars: Bureau de la CLE
19 mars: Commission milieux aquatiques
23 mars: Commission agricole "Fertilisation"
21 avril: Commission littorale "Algues"
7 mai: Commission milieux aquatiques
12 mai: Bureau de la CLE/ syndicat mixte
17 mai: CLE plénière
25 mai: Commission agricole "Phytoprotecteurs"

31 mai: Comité syndical
1^{er} juin: Commission littorale "Assainissement"
25 juin: Commission milieux aquatiques
29 juin: Bureau de la CLE
30 juin: Commission littorale "Salubrité"
5 juillet: Commission agricole "Approche territoriale"
13 septembre: Comité syndical
23 septembre: Commission milieux aquatiques
13 octobre: Commissions littorale et agricole
15 octobre: bureau de la CLE/ syndicat mixte
22 octobre: Commission milieux aquatiques
15 novembre: Commission agricole
17 novembre: Commission littorale
22 novembre: bureau de la CLE/ syndicat mixte
26 novembre: CLE plénière
3 décembre: Comité syndical

La CLE était également représentée lors du suivi des actions effectuées sur le périmètre du SAGE et durant les concertations menées par la région Bretagne et les services de l'Etat:

- Contrats territoriaux de bassins versants
- Mise en œuvre du programme Breizh Bocage
- Etudes de contrat-restauration-entretien de rivières
- Centre de ressources et d'études scientifiques sur l'eau de Bretagne (CRESEB)
- Charte "Jardinez au naturel"
- Les inventaires des frayères
- Les classements des cours d'eau (art.L 214-17 du code de l'environnement)
- Les ouvrages "Grenelle" (restauration de la continuité écologique)